

La 61^{ème} section du CNU
« Génie Informatique, Automatique et Traitement du Signal »

Rappelle que la majorité des sections du Conseil National des Universités a manifesté depuis l'élection de décembre 2019 de nombreuses craintes vis-à-vis du projet loi de programmation de la recherche pour les années 2021-2030 (LPR). Les sections ont adopté des motions en février 2020 pour dire leur hostilité à toute forme de précarisation et rappeler leur défense d'un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Défend le principe d'une qualification nationale aux fonctions de Maîtres de conférences et de Professeurs. Cette procédure contribue à la préservation du statut national des enseignants-chercheurs et des chercheurs et garantit la qualité de la recherche et de l'enseignement dans les universités. Les décisions du CNU résultent d'une délibération collégiale, à l'issue d'un débat contradictoire, en fonction de critères rendus publics et de manière éthique et transparente.

S'indigne que depuis plusieurs mois, les sections du CNU n'aient pas été entendues par Madame Frédérique Vidal. Elle n'a pas davantage écouté les multiples oppositions formulées à son projet de loi. Pire, le Sénat a porté une attaque directe en introduisant un amendement devenu l'article 5 avec le soutien de la ministre, sans la moindre concertation préalable avec les milieux académiques concernés. Le parcours parlementaire de la LPR, mené dans des conditions inadmissibles, aboutit à réduire totalement ou partiellement le rôle du Conseil National des Universités dans la conduite des concours menant aux fonctions de Maître de conférences et de Professeur.

Admettre qu'il devient possible de devenir enseignant-chercheur, sans inscription préalable sur une liste de qualification nationale qui atteste la qualité scientifique et académique, ouvre la porte à toute forme de localisme. La suppression de cette référence nationale risque de créer des différences de niveau dans les recrutements et par voie de conséquence en termes de recherche et de pédagogie entre les établissements. La cohésion territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche s'en trouvera, dans la durée, grandement altérée.

N'accorde plus aucune confiance à la parole de la ministre, qui porte l'entière responsabilité de la situation et des mouvements qui se sont déclenchés au sein du CNU et dans nombre d'établissements universitaires.

Appelle une nouvelle fois le Gouvernement à prendre l'engagement ferme et définitif de rétablir entièrement les procédures de qualification aux fonctions de Maître de conférences et de Professeur.

Attend la décision du Conseil constitutionnel après sa saisine par les parlementaires.

Appelle l'ensemble de ses membres à ne plus participer aux diverses missions d'évaluation (Comités de sélection, ANR, HCERES...).

A cessé, comme les autres sections, ses fonctions depuis deux semaines. Notamment, elle ne renseigne pas les noms des rapporteurs dans Galaxie.

Assure les candidats que la procédure de qualification pourra se dérouler dès lors qu'une évolution significative sera intervenue sur les procédures de qualification aux fonctions de Maître de conférences et de Professeurs.